

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 612

12 mars 2008

SOMMAIRE

Adal S.A.	29343	Industrial Design Architecture S.à r.l.	29356
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	29358	Inversiones en Alquiler de Maquinaria II S.à r.l.	29362
Babcock & Brown Biofuels Europe S.à r.l.	29330	Jubelci S.A.	29336
Balalaika Holding S.A.	29365	Laram S.A.	29374
Career Education Corporation Luxembourg S.à r.l.	29375	LBREM NW Holdings S.à r.l.	29339
Cerruti Groupe Service (CGS) S.A.	29376	Longevity Capital S.A.	29370
Claudia Sträter Luxembourg S.A.	29370	LUSIA S.A.	29344
D.A.R.T.	29374	Luxembourg - Jeux s.à r.l.	29375
DASA-Lux GmbH	29369	Nallannud Investments S. à r.l.	29356
De Kichechef	29342	PE-Invest SICAV	29364
Dunedin Investments S.à r.l.	29330	Plamex S.A.	29355
Ecurie de l'Our, Gremling-Dauphin-Schleich SCI	29335	ProLogis UK LXII S.à r.l.	29375
Euroclass Multimedia Holding S.A.	29376	Rheinland Finanz und Invest, Holding AG	29358
Fase Fintek S.A.	29358	Rockhampton Sàrl	29356
Field Point I-A PE 1	29360	Streetcars S.à r.l.	29344
Fondation Carlo Hemmer	29347	Sunny Bay Holding S.A.	29370
Foundation for Development Aid ACP-EEC	29334	Universal Luxembourg Corporation	29347
F. Schiltz	29360	UW Matterhorn	29365
Fun Park S.A.	29373	Venslei Services Luxembourg S.A.	29343
Global-Events SA	29373	Verdoso Management Company S. à r.l.	29356
Grohe Luxembourg Three S.à r.l.	29373	Vienna II Sàrl	29376

Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008018690/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05570. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Babcock & Brown Biofuels Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.496.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered address at 4, rue Alphonse Weicker, L-1721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 109.507, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2005, number 1292,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 December 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of BABCOCK & BROWN BIOFUELS EUROPE S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered address at 4, rue Alphonse Weicker, L-1721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 124.496, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Marline Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 6 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 April 2007, number 693 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Subdivision of the shares of the Company and subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company.
3. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company.
4. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company.
5. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company.
6. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company.

First resolution

The sole shareholder resolved to subdivide the share capital of the Company consisting of two hundred fifty (250) Shares with a par value of fifty (50.-) euro each, for a total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), into twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

As a consequence, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.»

Second resolution

Further, the sole shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one or more class A Manager(s) and by one or more class B Manager(s), appointed by a resolution of the Shareholders (each a Manager and collectively the Managers). They will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).»

Third resolution

Further, the sole shareholder resolved to amend article 9 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.»

Fourth resolution

Further, the sole shareholder resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« Art. 10. Representation of the Company

10.1. Towards third parties and with regard to matters worth or resulting in an annual expense or capital commitment of up to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), the Company shall be bound by (i) the sole signature of one Class A Manager or (ii) by the joint signature of two Class B Managers. With regard to matters worth or resulting in an annual expense or capital commitment of more than fifty thousand euro (EUR 50,000.-), the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of one Class A Manager.

10.2. In any case and with regard to matters worth or resulting in an annual expense or capital commitment of up to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), the Company shall be bound towards third parties by the sole signature or the joint signature of any person(s) to whom such powers have been delegated (i) by one Class A Manager, or (ii) by two Class B Managers jointly. With regard to matters worth or resulting in an annual expense or capital commitment of more than fifty thousand euro (EUR 50,000.-), the Company shall be bound towards third parties by the sole signature or the joint signature of any person(s) to whom such powers have been delegated by one Class A Manager.»

Fifth resolution

Further, the sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers

11.1. Class A Managers and Class B Managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents, within the limits of the powers conferred to them by article 10.1. of the articles of association. Such ad hoc agent may only be another manager, an employee of the BABCOCK & BROWN Ltd or any of its affiliates or any fund managed by BABCOCK & BROWN Ltd or any of its affiliates or a lawyer admitted to practice in Luxembourg or Germany being bound by a professional obligation of confidentiality.

11.2. Class A Manager and Class B Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

Sixth resolution

Further, the sole shareholder resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1. The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers. Meetings of the

Board of Managers shall only be held at the company's seat in Luxembourg, unless the Board of Managers unanimously resolves a meeting to be held at any other location.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of its members and (ii) at least one A Manager is present or represented. A Decision of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, out of which at least one A Manager must vote in favor of the decision.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-1721 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 109.507, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 juin 2005, enregistrée auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2005, numéro 1292,

Ici représentée par M. Bob Calmes, LL.M., résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du quatorze décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de BABCOCK & BROWN BIOFUELS EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-1721 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 122.496, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Martine Schaeffer, notaire résident à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg, le 6 février 2007, enregistrée auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 avril 2007, numéro 693 (ci après la «Société»).

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

Ordre du jour

1. Division des parts sociales de la société et modification de l'article 5 des statuts de la Société.
2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 9 des statuts de la Société.
4. Modification de l'article 10 des statuts de la Société.
5. Modification de l'article 11 des statuts de la Société.
6. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associé unique décide de diviser le capital social de la Société, qui consiste en deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et une valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Comme conséquence, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2. Outre le capital social souscrit, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé ensuite de modifier l'article 8 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« Art. 8. Conseil de gérance

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants de classe A et par un ou plusieurs Gérants de classe B, nommés par résolution des Associés (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). Ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé ensuite de modifier l'article 9 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé ensuite de modifier l'article 10 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« Art. 10. Représentation de la société

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par rapport à des affaires d'une valeur inférieure ou égale à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) (i) par la seule signature d'un Gérant de classe A ou (ii) par la signature conjointe de deux Gérants de classe B. Elle sera valablement engagée envers les tiers par rapport à des affaires d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par la seule signature d'un Gérant de classe A.

10.2 Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature ou la signature conjointe de toute personne(s) à qui ce pouvoir aura été délégué, (i) par un Gérant de Classe A, ou (ii) conjointement par deux Gérants de classe B par rapport à des affaires d'une valeur inférieure ou égale à cinquante mille euros (EUR 50.000,-).»

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé ensuite de modifier l'article 11 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance

11.1 Les Gérants de classe A de classe B peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, dans les limites des pouvoirs qui leurs sont conférés en vertu de l'article 10.1. des statuts.

11.2 Les Gérants de classe A et classe B détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.»

Sixième résolution

L'associé unique a décidé ensuite de modifier l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et qu'ils ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si (i) une majorité de ses membres et (ii) au moins un Gérant de class A est présent ou représenté. Une décision du Conseil de Gérance est adoptée à la majorité simple, sous condition qu'au moins un Gérant de classe A ait voté en faveur de la décision.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43267. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014914/5770/236.

(080011161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Foundation for Development Aid ACP-EEC, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg F 6.386.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif FOUNDATION FOR DEVELOPMENT AID ACP-EEC avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 192 du 11 mai 1992,

L'assemblée est composée comme suit:

1. La fondation EMDA BALTICS FOUNDATION, avec siège à LV-1048 Riga (Lettonie), Azenes Iela 20/136;
2. La fondation STICHTING EUROPESE ONTWIKKELINGSSAMENWERKING (EMDA), avec siège social à NL-7582 PT Losser (Pays-Bas), Broekhoekweg, 20;
3. La fondation EMDA ROMANIA, avec siège social à RO-4810 Christuru Secuiesc, Harghiteistr. P12-11;
4. La fondation STICHTING EMDA SURINAME, avec siège social à Paramaribo, Suriname, Surinamestraat, 16;
5. La société FORSCHUNGSVEREIN FÜR VERFAHRENS- UND VERPACKUNGSTECHNIK e.V. (EMDA DEUSCHLAND), avec siège social à D-01189 Dresden, Heidelbergerstrasse, 12;
6. La fondation FOUNDATION EMDA PACIFIC avec siège social à 5406 Raiwaqa, Suva, Fiji Islands, 35, Ragg Avenue;
7. La fondation FOUNDATION EMDA WEST AFRICA, avec siège social à RP/SAK/VIII/38, Sakumono, Ghana, PO Box BT516, Tema;

toutes représentées par Monsieur Pieter Jacob Ijben, économiste, demeurant à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss;

8. La fondation FOUNDATION EMDA SOUTHASIA, avec siège social à 110070 New-Delhi, India, D-III / 3642, Vasant Kunj,

représentée par Gagan Sinha, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir de ladite fondation, demeurant à 110070 New-Delhi, India, D-III / 3642, Vasant Kunj,

ici représenté par Monsieur Pieter Jacob Ijben, préqualifié,

aux termes d'une procuration sous seing privé du 1^{er} octobre 2007,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit la résolution prise sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Le deuxième alinéa de l'article sept des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«2. Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois par année.»

Deuxième résolution

Suite au changement des dénominations de rues dans la commune de Weiswampach, l'adresse de l'association sans but lucratif a changé et l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Weiswampach, 28, Gruuss Strooss».

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ijben, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2007. Relation: DIE / 2007 / 8421. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008014911/234/51.

(080010934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Ecurie de l'Our, Gremling-Dauphin-Schleich SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9375 Gralingen, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 1.939.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Gustave Gremling, maître de cours pratiques en retraite, né à Esch-sur-Alzette le 6 septembre 1943, matricule n ° 1943 09 06 154, et son épouse Madame Marguerite Dauphin, fonctionnaire de l'Etat, née à Pétange le 3 novembre 1947 matricule n ° 1947 11 03 244, demeurant ensemble à L-9273 Diekirch, 13, op der Schleed

Madame Patrice Gremling, employée privée, née à Esch-sur-Alzette le 12 janvier 1977, matricule n ° 1977 01 12 101, et son époux Monsieur Marc Schleich, employé de l'Etat, né à Luxembourg le 29 août 1973, matricule n ° 1973 08 29 151, demeurant ensemble à L-9375 Gralingen, 28, rue Principale,

Mademoiselle Géraldine Gremling, étudiante, née à Esch-sur-Alzette le 4 mars 1982, matricule n ° 1982 03 04 120, demeurant à L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile immobilière ECURIE DE L'OUR, GREMLING-DAUPHIN-SCHLEICH S.C.I., avec siège social à L-9375 Gralingen, 28, rue Principale, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 4 août 2000, publié au Mémorial C, en date du 24 février 2001, numéro 144, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée, aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gremling, M. Dauphin, P. Gremling, M. Schleich, G. Gremling, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2007. Relation: DIE/2007/8398. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publications Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008014923/234/37.

(080010930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Jubelci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 135.399.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves Wagener, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, avenue du Bois (matr: 1962 09 21 311) né le 21 septembre 1962 à Dudelange;

2.- WALKER AND ERNSTEIN ASSOCIATES Ltd, une société de droit anglais ayant son siège social au 1 St. Peter Street, The Great House, Tiverton, Devon GB-EX166NY, créée par acte sous seing privé en date du 5 janvier 2006, enregistrée sous le numéro 5667398 auprès du Registrar of Companies for England and Wales;

ici représentée par Monsieur Yves Wagener, prénommé, suivant procuration sous seing privé datée du 30 juin 2006, dont copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: JUBELCI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat de biens immeubles ainsi que la gestion de ces biens, uniquement pour ses propres besoins.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital est libéré en totalité.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,00 €).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

La signature d'un seul administrateur délégué est valable pour des enjeux ne dépassant pas le montant de 10.000,00 €. Dès que l'enjeu dépasse le montant de 10.000,00 €, la décision de l'administrateur délégué devra être confirmée par au moins un deuxième administrateur.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou encore les banques auprès desquelles la société aura ouvert des comptes, ou encore dans le cadre d'actions judiciaires.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin de l'an 2009.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Yves Wagener une action	1
2) La société WALKER AND ERNSTEIN ASSOCIATES Ltd quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de trente et un mille euros (31.000,00 €), de sorte que la somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa Constitution à environ mille euros (1.000,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Claudine Erpelding, Juriste, demeurant professionnellement à L-1250 Luxembourg, au 101 avenue du Bois, Matr: 1970 07 09 143) née le 8 juillet 1970 à Differdange;
- 2.- Monsieur Carlo Irthum, employé privé, demeurant au 3A, rue du Moulin, à L-7328 Heisdorf, (matr: 1960 11 06 151) né à Luxembourg le 6 novembre 1960;
- 3.- Monsieur Yves Wagener, Juriste, prénommé, demeurant à L-1250 Luxembourg, au 101, avenue du Bois.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire: Monsieur Marco Ries, expert comptable, demeurant à L-2121 Kirchberg, Val des Bons Malades 231, (matr: 1959 01 06 251) né le 6 janvier 1959 à Esch/Alzette.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 101, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme administrateur délégué Monsieur Carlo Irthum, préqualifié, avec les pouvoirs précisés dans les statuts.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Wagener, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2007. DIE/2007/8412. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008016015/4917/182.

(080012463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

LBREM NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.744.

—
In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREM EUROPE S.à.r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 110.486,

here represented by Mrs Marta Kozinska, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of LBREM NW HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») with

registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 119.744, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 11th, 2006 n ° 2107.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

IV. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr John McCarthy as Category B Manager and of Mr Robert Shaw as Category A Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr. Simon Parr, Company Director, born on April 31st, 1973 in Nottingham (United Kingdom), with professional address at 25 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

VII. The sole shareholder resolves to amend the appointment of Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Category B Manager and to appoint him for an unlimited period as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VIII. The sole shareholder resolves to amend the appointment of Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America, as Category A Manager and to appoint him for an unlimited period as Category B Manager of the Company with immediate effect.

IX. The sole shareholder acknowledges that further to these changes and appointments, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, prenamed;
- Mr Michael Denny, prenamed;

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, prenamed;
- Mr Simon Parr, prenamed.

X. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association so that it is read as follows:

« **Art. 13. Third paragraph.** The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

XI. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 14 of the Company's articles of association so that it is read as follows:

« **Art. 14. Third paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREM EUROPE S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.486,

ici représentée par Madame Marta Kozinska, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREM NW HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.744, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 novembre 2006 n^o 2107.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5 Premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

IV. L'associé unique décide d'accepter les démissions de M. John McCarthy de son poste de gérant de catégorie B et de M. Robert Shaw de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique décide de nommer M. Simon Parr, administrateur de sociétés, né le 31 août 1973 à Nottingham (Royaume Uni), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5LE, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique décide de nommer M. Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A au lieu de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VIII. L'associé unique décide de nommer M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B au lieu de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

IX. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à ces nominations, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Benoît Jean J. Bauduin, prénommé;
- M. Michael Denny, prénommé;

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, prénommé;
- M. Michael Tsoulies, prénommé.

X. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. Troisième paragraphe.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

XI. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. Troisième paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

29342

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kozinska, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation LAC/2007/41669. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012178/211/146.

(080008743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

De Kichechef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.

R.C.S. Luxembourg B 46.828.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HILFINANCE, une société anonyme ayant son siège social à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal (RCS Luxembourg B 62.404),

ici représentée par Monsieur Henri Hilgert, employé privé, demeurant à Meispelt, en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société DE KICHECHEF, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié daté du 1^{er} février 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 224 du 8 juin 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 28 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 27 avril 2002;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et le négoce sous toutes ses formes de tous systèmes, installations et appareils de HVAC (heating, ventilating, airconditioning) et des installations à eau froide, chaude, évacuation d'eau usée, de gaz, ainsi que leur calcul, conception, réalisation, vérification, révision, entretien et dépannage et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement audit objet.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de confirmer dans leur mandat les gérants actuels de la société à savoir Mesdames Hilgert-Knepper Marie-Josée et Hilgert Mireille, et Messieurs Hilgert Henri et Hilgert Marc. L'associé décide cependant que ces quatre gérants seront qualifiés dorénavant de gérants administratifs.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant technique de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de 2011, Monsieur Manuel Joaquim Da Costa Rodrigues, maître installateur sanitaire, né à Vreia de Bornes le 13 janvier 1973, demeurant au 11, rue Rosper, L-4663 Obercorn.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que la société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Hilgert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40729. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012950/220/51.

(080009772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Venslei Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour VENSLEI SERVICES LUXEMBOURG SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008013464/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04470. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Adal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 129.169.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADAL S.A., dont le siège social est situé à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 1695 du 10 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.169.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des sources,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Resca, employée privée, demeurant à B-1380 Lasne (Plancenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon; administrateur, demeurant à B-1380 Lasne (Plancenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

J.-P. Berckmans / F. Resca / G. Stiernon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008010980/8539/40.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05017. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Streetcars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 1, Fond Saint-Martin.

R.C.S. Luxembourg B 114.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013698/801025/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2008, réf. DSO-CM00268. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

LUSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.221.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUSIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 13 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par la société ECOPROMPT S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION S.A., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2008. Relation: EAC/2008/241. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016780/239/136.

(080009299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

UNICORP, Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.131.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 octobre 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008020336/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Fondation Carlo Hemmer.

Siège social: L-2261 Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

R.C.S. Luxembourg G 125.

—
BUDGETS ET COMPTES 2006 (EURO)

Art.	Libellé	Budget 2006
	BUDGET ORDINAIRE	
	Boni / mali du budget ordinaire	3.450,-
	RO Recettes ordinaires	180.400,-
	RO-1 Résultat provenant de l'actif circulant	120.000,-
	RO-2 Dons	400,-
	RO-3 Remboursements de frais avancés	0,-
	RO-4 Legs	0,-
	RO-5 Revenu de location (AJ Lultzhausen)	60.000,-
	DO Dépenses ordinaires	176.950,-
	DO-1 Activités de Jeunesse	4.050,-
	DO-11 Classes vertes	3.800,-
	DO-111 Primes d'encouragement aux enseignants pour l'organisation de classes vertes dans les AJ	0,-
	DO-112 Subvention aux frais de séjour de classes vertes en AJ	1.800,-
	DO-113 Subvention à l'équipement de certaines AJ en vue de faciliter l'organisation de classes vertes et colonies	0,-
	DO-114 Subvention aux activités d'animation dans les AJ	2.000,-
	DO-12 Voyages de jeunes	0,-
	DO-121 Primes aux organisateurs de voyages de jeunes dans les AJ	0,-
	DO-13 Rencontres Internationales de Jeunes	250,-
	DO-131 Primes aux organisateurs de rencontres internationales dans les AJ	250,-
	DO-132 Subvention à la participation de jeunes, d'étudiants ou de chômeurs < 25 ans aux rencontres internationales de jeunes dans les AJ	0,-
	DO-14 Assurance Responsabilité Civile	0,-

DO-141 Subvention à la création d'une assurance civile spéciale couvrant les risques des organisateurs des catégories d'activités ci-dessus	0,-
DO-15 Campagne de publicité	0,-
DO-151 Publicité de lancement des activités sub D011, D012, D013	0,-
DO-2 Subventions aux projets de la CAJL	55.000,-
DO-21 Centrale des Auberges de Jeunesse	
DO-22 Auberge de Jeunesse Beaufort	
DO-23 Auberge de Jeunesse Echternach	
DO-24 Centre de Jeunesse Eisenborn	
DO-25 Auberge de Jeunesse Ettelbruck	
DO-26 Auberge de Jeunesse Hollenfeltz	
DO-271 Auberge de Jeunesse Lultzhausen (ancienne AJ)	
DO-272 Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Intérêts pour crédit à court terme	
DO-273 Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Annuités pour remboursement emprunt à long terme	voir art. DO-61
DO-274 Auberge de Jeunesse Lultzhausen - frais projet et equip.	
DO-275 Auberge de Jeunesse Lultzhausen - Amortissements	
DO-28 Auberge de Jeunesse Luxembourg	
DO-29 Auberge de Jeunesse Marienthal	
DO-2A Auberge de Jeunesse Troisvierges	
DO-2B Auberge de Jeunesse Vianden	
DO-2C Auberge de Jeunesse Wiltz	
DO-2D Compte collectif (toutes AJ, dépenses non ventilables)	55.000,-
DO-2F Sentiers des auberges de jeunesse, signalisation	
DO-3 Bulletin de jeunesse «De Kompass»	0,-
DO-31 Report de l'excédent de l'exercice précédent	
DO-32 Subvention à l'édition du bulletin «De Kompass»	0,-
DO-4 Dépenses administratives	59.950,-
DO-41 Frais de gestion de portefeuille	57.300,-
DO-42 Honoraires des auditeurs	2.000,-
DO-43 Frais de port et de télécommunications	250,-
DO-44 Frais divers	400,-
DO-5 Autres Dépenses	5.150,-
DO-51 Commémoration de l'anniversaire du décès de Carlo Hemmer	150,-
DO-52 Mémorial Carlo Hemmer	5.000,-
DO-53 Fonds Ecologique Carlo Hemmer	0,-
DO-54 Frais de promotion	0,-
DO-6 Annuités pour emprunts	52.800,-
DO-61 Projet Lultzhausen - Annuité pour remboursement emprunt 2003 - 2023	52.800,-
BUDGET EXTRAORDINAIRE	
Boni / mali du budget extraordinaire	0,-
<i>RE Recettes extraordinaires</i>	0,-
RE-1 Crédit à court terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0,-
RE-2 Emprunt à long terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0,-
RE-3 Subventions pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0,-
<i>DE Dépenses extraordinaires</i>	0,-
DE-1 Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Etudes	0,-
DE-2 Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux de gros oeuvre payables pendant l'exercice	0,-
DE-3 Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux d'installations et de finition payables pendant l'exercice	0,-
DE-4 Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Services d'ingénierie, de sécurité, assurances et autres services payables pendant l'exercice	0,-

Budget pour l'exercice 2006 approuvé par le Conseil d'Administration le 13 février 2006

Les administrateurs:

Ed Sinner, Président
 J. Cl. Asselborn, Secrétaire
 Ch. L. Aschmann, Trésorier
 Henri Ahlborn, Membre
 Roland Hoff, Membre

Signatures.

Nous avons procédé à un examen limité des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement d'Utilité Publique FONDATION CARLO HEMMER, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006. Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de l'établissement. Notre responsabilité est, sur base de notre examen limité, d'émettre un rapport sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que notre examen limité soit planifié et exécuté de façon à obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité consiste principalement à effectuer une revue analytique des données financières présentées et à obtenir des dirigeants les informations nécessaires pour en apprécier la sincérité. Par conséquent, un examen limité fournit moins d'assurance qu'une révision. Nous n'avons pas effectué une révision et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de révision.

Sur base de notre examen limité, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans les comptes annuels ci-joints, qui ont été préparés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et qui sont en accord avec les principes comptables énoncés en annexe Note 2.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l.

M. Claude

Réviseur d'Entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

(Montants en Euros)

<i>Actif</i>	2006	2005
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3)	1.502.755,14	1.566.914,85
Actif circulant		
Créances (Note 4)	14.341,20	59.522,30
Valeurs mobilières (Note 5)	2.369.271,15	1.907.672,05
Avoirs en banque (Note 6)	443.214,73	753.298,46
	<u>2.826.827,08</u>	<u>2.720.492,81</u>
	4.329.582,22	4.287.407,66
<i>Passif</i>	2006	2005
Capitaux propres		
Fonds social	12.394,68	12.394,68
Succession Carlo Hemmer	1.486.136,87	1.486.136,87
Dons (Note 7)	5.274,62	4.059,62
Résultats reportés	1.273.220,79	1.137.528,32
Résultat de l'exercice	57.338,83	135.692,47
	<u>2.834.365,79</u>	<u>2.775.811,96</u>
Dettes		
Dettes envers des établissements de crédit (Note 8)	1.488.976,42	1.504.608,76
Autres dettes (Note 4)	6.240,01	6.986,94
	<u>1.495.216,43</u>	<u>1.511.595,70</u>
	4.329.582,22	4.287.407,66

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

Approuvé par le conseil d'administration le 20 novembre 2007.

Signatures.

COMPTE DE RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2006

(Montants en Euros)

	2006	2005
<i>Recettes provenant de l'actif circulant</i>		
Intérêts créditeurs	15.645,52	6.692,20
Revenus sur valeurs mobilières	65.174,61	54.021,83
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	139.897,77	88.547,57
Reprise à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	0,00	46.042,46
	<u>220.717,90</u>	<u>195.304,06</u>
<i>Dépenses relatives à l'actif circulant</i>		
Frais de gestion du portefeuille	(15.339,56)	(11.698,64)
Pertes réalisées sur valeurs mobilières	(23.948,45)	0,00
Dotation à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	(13.568,17)	0,00
	<u>(52.856,18)</u>	<u>(11.698,64)</u>
Résultat provenant de l'actif circulant	167.861,72	183.605,42
<i>Autres recettes</i>		
Loyer Lultzhausen (Note 4)	60.000,00	60.000,00
Dons	996,00	280,00
	<u>60.996,00</u>	<u>60.280,00</u>
<i>Autres dépenses (Note 9)</i>		
Frais administratifs	(4.015,67)	(2.717,39)
Frais divers	(1.773,10)	(1.541,25)
Projet Lultzhausen	(108.830,12)	(103.034,31)
Activités scolaires	(900,00)	(900,00)
Investissement CAJL	(55.000,00)	0,00
Groupe animateur	(1.000,00)	0,00
	<u>(171.518,89)</u>	<u>(108.192,95)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	57.338,83	135.692,47
Résultats reportés début de l'exercice	1.273.220,79	1.137.528,32
Résultats reportés fin de l'exercice	1.330.559,62	1.273.220,79

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

ETAT DES VARIATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2006
(Montants en Euros)

	2006	2005
<i>Origine des fonds</i>		
Excédent de l'exercice	57.338,83	135.692,47
Augmentations des Dons	1.215,00	0,00
Diminution nette des immobilisations corporelles	64.159,71	62.266,30
Diminution des créances	45.181,10	50.781,21
Diminution des valeurs mobilières	0,00	188.464,81
	<u>167.894,64</u>	<u>437.204,79</u>
<i>Utilisation des fonds</i>		
Diminution des dettes	(16.379,27)	(70.264,32)
Augmentation des valeurs mobilières	(461.599,10)	0,00
	<u>(477.978,37)</u>	<u>(70.264,32)</u>
Augmentation (Diminution) des fonds	(310.083,73)	366.940,47
Fonds disponibles début de l'exercice	753.298,46	386.357,99
Fonds disponibles fin de l'exercice	443.214,73	753.298,46

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2006
(Montants en Euros)

1. Généralités

La FONDATION CARLO HEMMER (la Fondation) a été constituée le 14 novembre 1986 sous la dénomination initiale de LETZEBUERGER JUGENDHERBERGEN.

La Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 29 décembre 1986 comme établissement d'utilité publique. La Fondation est désignée comme organisme pouvant recevoir des libéralités en espèces fiscalement déductibles dans le chef des donateurs suite à l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1989.

La durée de l'établissement est illimitée.

L'objet de la Fondation est de recueillir et de gérer des fonds en vue de soutenir et de promouvoir:

- le développement du tourisme social, sportif et éducatif parmi la jeunesse,
- l'établissement, l'entretien et la gestion d'un réseau d'auberges de jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg,
- l'organisation de voyages de jeunes dans le pays et à l'étranger, et de rencontres de jeunes de tous les pays sans distinction de race, de religion, ou d'opinion politique,
- l'organisation de séjours d'écoles en classes vertes dans les auberges de jeunesse et l'encouragement d'activités périscolaires en connexion avec les auberges de jeunesse,
- la formation d'animateurs.

La Fondation soutient notamment les opérations de la CENTRALE DES AUBERGES DE JEUNESSE LUXEMBOURGEOISES a.s.b.l. (CAJL).

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en euros (EUR) et exprimés dans cette devise. Les comptes annuels ont été préparés en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains et des frais de construction d'une nouvelle auberge à Lultzhausen. Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires. Les subventions reçues sont portées en déduction du prix d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les constructions et les subventions y relatives sont amorties linéairement à 4%.

b) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition et de la valeur du marché. Les moins-values et les plus-values réalisées sont enregistrées au compte de recettes et dépenses. Une provision pour les moins-values non réalisées est déduite, au niveau du bilan, du prix d'acquisition. Comme, jusqu'au 31 décembre 1997, la valorisation s'est faite sur base de la valeur boursière, le Conseil d'Administration a décidé que les valeurs comptables à cette date soient retenues comme valeurs d'acquisition.

c) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction. A la clôture, les actifs circulants et les dettes sont évalués aux cours de change applicables à la date de clôture, les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de recettes et dépenses.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles évoluent de la façon suivante:

	2006	2005
Valeur d'acquisition		
- début de l'exercice	4.088.914,12	4.087.020,71
- acquisition de l'exercice	0,00	1.893,41
- fin de l'exercice	<u>4.088.914,12</u>	<u>4.088.914,12</u>
Correction de valeur		
- cumulée début de l'exercice	(693.185,13)	(539.495,53)
- de l'exercice	(153.689,60)	(153.689,60)
- fin de l'exercice	<u>(846.874,73)</u>	<u>(693.185,13)</u>
Valeur nette cumulée fin d'exercice	3.242.039,39	3.395.728,99
Subventions		
- début de l'exercice	(2.238.247,21)	(2.238.247,21)
- augmentation/diminution de l'exercice	0,00	0,00
- fin de l'exercice	<u>(2.238.247,21)</u>	<u>(2.238.247,21)</u>
Correction de valeur		
- cumulée début de l'exercice	409.433,07	319.903,18
- de l'exercice	89.529,89	89.529,89
- fin de l'exercice	<u>498.962,96</u>	<u>409.433,07</u>
Subventions nettes fin de l'exercice	<u>(1.739.284,25)</u>	<u>(1.828.814,14)</u>
Valeur comptable nette	1.502.755,14	1.566.914,85

Les immobilisations corporelles comprennent un terrain pour une valeur de 246.674,19 EUR.

4. Créances et autres dettes

Les créances et les autres dettes sont évaluées à leur valeur nominale et ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Les créances se composent de la façon suivante:

	2006	2005
- Intérêts à recevoir	10.426,69	567,79
- Créance sur CAJL	3.914,51	58.954,51
	<u>14.341,20</u>	<u>59.522,30</u>

Les autres dettes se composent de la façon suivante:

	2006	2005
- Factures à payer	6.240,01	6.985,80
- Créiteurs divers	0,00	1,14
	<u>6.240,01</u>	<u>6.986,94</u>

Les mouvements du compte courant avec CAJL se présentent de la façon suivante:

	2006	2005
Solde début de l'exercice	58.954,51	109.810,00
Mise à disposition de fonds par la Fondation		
- Projet AJ Lultzhausen	0,00	(1.893,41)
- Investissements CAJL	(55.000,00)	0,00
- Total	<u>(55.000,00)</u>	<u>(1.893,41)</u>
Loyer Lultzhausen	60.000,00	60.000,00
Avance à la CAJL en fonds de roulement	140.000,00	0,00
Remboursement de frais de la Fondation avancés par la Centrale	(40,00)	0,00
Paiements faits par la CAJL	(200.000,00)	(108.901,00)
Divers	0,00	(61,08)
Solde fin de l'exercice	<u>3.914,51</u>	<u>58.954,51</u>

Le Conseil d'Administration a arrêté l'indemnité locative à 60.000,- EUR par année et payable le 1^{er} décembre de chaque année.

5. Valeurs mobilières

L'évolution des valeurs mobilières est la suivante:

	2006	2005
Prix d'acquisition		
- début de l'exercice	1.982.716,86	2.217.224,13
- acquisition de l'exercice	1.594.170,63	0,00
- ventes de l'exercice	(1.119.003,36)	(234.507,27)
- fin de l'exercice	<u>2.457.884,13</u>	<u>1.982.716,86</u>
Provision pour moins-values non réalisées		
- début de l'exercice	(75.044,81)	(121.087,27)
- reprise (dotation) de l'exercice	(13.568,17)	46.042,46
- fin de l'exercice	<u>(88.612,98)</u>	<u>(75.044,81)</u>
Valeur comptable fin de l'exercice	<u>2.369.271,15</u>	<u>1.907.672,05</u>

Les valeurs mobilières se composent, à la valeur comptable, de la façon suivante:

	2006	2005
Obligations	474.635,60	273.302,61
Actions	674.025,53	674.025,53
Fonds commun de placement	1.220.610,02	960.343,91
	<u>2.369.271,15</u>	<u>1.907.672,05</u>

La valeur boursière des valeurs mobilières au 31 décembre 2006 est de 3.058.760,68 EUR (2005: 2.482.568,99 EUR) et fait apparaître une plus-value non réalisée et non comptabilisée de 689.489,50 EUR (2005: 574.896,94 EUR).

6. Avoirs en banques

Les avoirs en banques se composent de la façon suivante:

	2006	2005
Comptes courants	123.680,58	441.822,53
Comptes à terme	319.534,15	311.475,93
	<u>443.214,73</u>	<u>753.298,46</u>

7. Dons

Les dons dépassant 1.000,- EUR et inscrits au bilan se composent de la façon suivante:

	2006	2005
Décès Ed Nicolay	4.059,62	4.059,62
Anniversaire Winter	1.215,00	0,00
	<u>5.274,62</u>	<u>4.059,62</u>

8. Dettes envers des établissements de crédit

La Fondation avait contracté différents prêts de préfinancement pour le Projet Lultzhausen qui ont été réorganisé en 2003 en un seul prêt qui sera entièrement remboursé qu'en 2022. Les valeurs mobilières ont été mises en nantissement et le compte à terme a été mis en gage.

9. Autres dépenses

Les autres dépenses se composent de la façon suivante:

	2006	2005
Frais administratifs	4.015,67	2.717,39
Frais divers		
Mémorial Carlo Hemmer	840,00	1.541,25
Anniversaire Rosch Krieps	933,10	0,00
Projet Lultzhausen		
Intérêts	44.670,41	38.874,60
Correction de valeur nette	64.159,71	64.159,71
Investissements CAJL	55.000,00	0,00
Activités scolaires	900,00	900,00
Groupe Animateur	1.000,00	0,00
	<u>171.518,89</u>	<u>108.192,95</u>

VALORISATION DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2006

Obligations	Quantité/ valeur nominale	Description	Valeur d'acquisition* 31/12/2006	Valeur boursière 31/12/2006	Valeur comptable 31/12/2006	Provision pour moins-values
OBL	120.000,00	FORTIS FINANCE 99	124.383,42	121.524,00	121.524,00	2.859,42
OBL	115.000,00	DEUTSCHE BANK AG 99	122.300,30	115.770,50	115.770,50	6.529,80
OBL	117.000,00	RABOBANK NEDERLAND 05	116.432,08	113.759,10	113.759,10	2.672,98
OBL	120.000,00	NEDERLANDSE GEMEEN- TEN 02	129.563,50	123.582,00	123.582,00	5.981,50
Total			<u>492.679,30</u>	<u>474.635,60</u>	<u>474.635,60</u>	<u>18.043,70</u>
Actions						
ACT	30,00	RTL GROUP	966,78	2.505,00	966,78	0,00
ACT	2.750,00	CEGEDEL	170.256,37	242.000,00	170.256,37	0,00
PS	20,00	STE BOURSE DE LUXEM- BOURG	3.966,30	20.760,00	3.966,30	0,00
ACT	33.472,00	FORTIS	498.501,36	1.081.815,04	498.501,36	0,00
STRIP	33.472,00	FORTIS VVPR	334,72	1.004,16	334,72	0,00
Total			<u>674.025,53</u>	<u>1.348.084,20</u>	<u>674.025,53</u>	<u>0,00</u>
Fonds communs de placement						
SCV	1.028,50	FORTIS L FD STRA BLCD WORLD DIS	189.688,00	154.768,68	154.768,68	34.919,32
SCV	56,00	FORTIS L FD CURRENC H YIELD CAP	59.038,28	58.377,20	58.377,20	661,08

SCV	350,00	CAMPFUNDS CONFERTI- BLE INTL A EUR	77.028,86	65.744,00	65.744,00	11.284,86
SCV	1.700,00	FIDELITY FDS EUROPEAN MID CAP FD	44.776,73	47.736,00	44.776,73	0,00
SCV	400,00	FORTIS L FD BD CONV EU- ROPE CAP	49.928,40	50.272,00	49.928,40	0,00
SCV	600,00	ING (L) RENTA FD EURO- CREDIT P CAP	79.541,49	77.742,00	77.742,00	1.799,49
SCV	1.500,00	PAM BONDS EUR CAP . . . ORBIS JAPAN EQ FD A EUR	80.570,70	78.580,20	78.580,20	1.990,50
SCV	1.239,85	29.435,00	27.064,97	27.064,97	2.370,03
SCV	1.800,00	JPMF FDS GLB CONVERT A ACC EUR	21.668,22	21.582,00	21.582,00	86,22
SCV	2.120,00	MFS MERIDIAN FDS EURO- PEAN EQ FD A1	44.391,63	47.933,20	44.391,63	0,00
SCV	85,00	FORTIS L FD BD EUROPE EMERG CAP	38.847,87	38.782,10	38.782,10	65,77
SCV	390,00	ROBECO LUX O RENTE D EUR CAP	38.908,10	38.052,30	38.052,30	855,80
SCV	2.640,00	CREDIT AGR. FD EMERG MKT CLASSIC CAP	59.456,69	58.584,33	58.584,33	872,36
SCV	2.900,00	SGAM FD EQ US CON- CENT CORE A CAP	59.285,74	53.813,80	53.813,80	5.471,94
SCV	1.750,00	ABERDEEN GLOBAL ASIA PACIFIC A2 CAP	60.080,92	62.559,75	60.080,92	0,00
SCV	1.250,00	FIDELITY FDS AMERICAN GROWTH FD	29.620,39	25.073,97	25.073,97	4.546,42
PRT	130,00	PRT OP SWISS OPPORTU- NITY FCP	14.805,15	16.307,02	14.805,15	0,00
PRT	9,00	CARMIGNAC INVESTISSE- MENT 3 DEC	60.172,06	58.643,55	58.643,55	1.528,51
PRT	146,00	PICTET FDS (LUX) EMERG- ING MKTS	60.599,35	58.908,41	58.908,41	1.690,94
PRT	725,00	LEGG MASON US AGGRES- SIVE GRWTH FD	59.805,60	57.379,56	57.379,53	2.426,04
ACT	670,00	COMGEST GROWTH FUND GREATER CHINA	15.022,31	16.642,80	15.022,31	0,00
ACT	16.230,00	CAZENOVE INTL FD PAN EUROPE FD B	45.209,73	47.404,58	45.209,73	0,00
ACT	520,00	LEGG MASON GLOBAL FDS VALUE FD A	73.298,11	74.088,46	73.298,11	0,00
Total		1.291.179,33	1.236.040,88	1.220.610,02	70.569,28
Total général		2.457.884,13	3.058.760,68	2.369.271,15	88.612,98

* La valeur d'acquisition des éléments déjà détenus au 31 décembre 1997 sont les valeurs boursières à cette même date.

Annexe 3

Composition du conseil d'administration pour l'exercice 2006

Nom et Prénom, Date de naissance, Lieu de naissance, Pays de naissance, Nationalité, Profession, Adresse: Fonction au sein du conseil d'administration

Ahlborn Henri, 16 janvier 1934, Luxembourg, Luxembourg, Luxembourgeoise, Maréchal de la Cour e.r., 58, rue Bellevue, L-7214 Bereldange: Administrateur

Aschman Charles-Louis, 31 août 1953, Luton, Grande Bretagne, Luxembourgeoise, Employé privé, 13, rue Dante, L-1412 Luxembourg: Trésorier

Asselborn Jean-Claude, 25 août 1945, Luxembourg, Luxembourg, Luxembourgeoise, Professeur, 59, bvd Salenty, L-2511 Luxembourg: Secrétaire

Hoff Roland, 17 décembre 1941, Schifflange, Luxembourg, Luxembourgeoise, Employé privé e.r., 53, rue Rham, L-6142 Junglinster: Administrateur

Sinner Edouard, 25 juillet 1943, Mersch, Luxembourg, Luxembourgeoise, Docteur-Ingénieur, 19, Grand-Rue, L-7777 Bissen: Président

Référence de publication: 2008011016/2333/414.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07713. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07715. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Plamex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.059.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 octobre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Stefano De Meo, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Martino Tosini démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 mars 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide nommer les Administrateurs suivants:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer, pour un terme de - 1 - (un) an la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / S. De Meo

Référence de publication: 2008010752/43/36.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Rockhampton Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.646.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 30 août 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 19 décembre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, à la société OPUS PROPERTY MANAGEMENT AG, Goethestrasse 61, CH 9008 St Gallen, Suisse.

Luxembourg, le 31 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008018960/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008018961/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00893. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Verdoso Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nallannud Investments S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

—
In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à.r.l. a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,

by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of NALLANNUD INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company») a Société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 133.463,

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the denomination of the Company into VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S. à r.l.;
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company, that now reads as follows:

Art. 4. The company will assume the name of VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S. à r.l. a company with limited liability.

3. Miscellaneous

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the denomination of the Company into VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned change of the denomination of the Company, article four (4) of the articles of association is modified and now reads as follows:

Art. 4. The company will assume the name of VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S. à r.l. a company with limited liability.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., une Société à responsabilité limitée existant et constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,

en vertu de procuration, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de NALLANNUD INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 133.463,

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S. à r.l.
2. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S. à r.l., société à responsabilité limitée.

3. Divers

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la modification ci-dessus de la dénomination de la Société qui précède, l'Article quatre (4) des statuts de la Société, aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S. à r.l., société à responsabilité limitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43789. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019382/242/81.

(080017541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Rheinland Finanz und Invest, Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.375.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008018959/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Fase Fintek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.903.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2008

Suite à la démission de Riccardo Conte, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Madame Francesca Rossi, née le 23 décembre 1967 à I-47100 Forli et demeurant à I-47100 Forli, Via Donizetti n. 28, a été appelée aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration. Elle terminera le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

FASE FINTEK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008017944/815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 59 001 777 591, as responsible entity of AMP Capital Global Direct Property Fund,

here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED is the sole shareholder of AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incor-

porated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 22, 2007 number 1245 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy-holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, in its capacity as the sole shareholder of the Company, decides to change the accounting year of the Company so as to have it begin on January 1 of each year and end on December 31 of each year.

As a consequence of the above, the current accounting year of the Company which started on March 23, 2007 shall come to an end on December 31, 2007.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, in its capacity as the sole shareholder of the Company, decides to amend article 15.1 of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

«15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Partnership incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 59 001 777 591, en tant que responsable d'AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND,

ici représenté par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

- AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED est l'associé unique de AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007 sous le numéro 1245 (la Société);

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de changer l'exercice social de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

En conséquence de ce qui précède, l'exercice social de l'année en cours qui a commencé le 23 mars 2007 s'achèvera le 31 décembre 2007.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de modifier l'article 15.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«15.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43803. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017354/242/91.

(080014752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Field Point I-A PE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 31 octobre 2007

L'associé de FIELD POINT I-A PE 1 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs Van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008016871/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

F. Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.737.

STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric Steinhoff, indépendant, né à Metz (France) le 1^{er} août 1966, demeurant à F-57530 Glatigny, 29, rue des Vignottes;

2) Madame Myriam Steinhoff-Bitsch, employée, née à Metz (France) le 17 juin 1969, demeurant à F-57530 Glatigny, 29, rue des Vignottes.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de F. SCHILTZ.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

1) Monsieur Frédéric Steinhoff, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Madame Myriam Steinhoff, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ huit cents euros (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.
2. L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

Monsieur Frédéric Steinhoff, indépendant, né à Metz (France) le 1^{er} août 1966, demeurant à F-57530 Glatigny, 29, rue des Vignottes.

Gérante administratif:

Madame Myriam Steinhoff-Bitsch, employée, née à Metz (France) le 17 juin 1969, demeurant à F-57530 Glatigny, 29, rue des Vignottes.

3. La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Steinhoff, M. Steinhoff-Bitsch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008. LAC/2008/1783. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008020059/5770/101.

(080018401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Inversiones en Alquiler de Maquinaria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.675,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.308.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA II S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which was incorporated by a notarial deed on August 1, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations number 953 of September 16, 2003, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 95 308, having a corporate capital of twenty-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 26,675.-) and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the «Company»).

The meeting was chaired by Regis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary of the meeting and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,067 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 26,675.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the board of managers.
3. Appointment of ALTER DOMUS S. à r.l., as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

ALTER DOMUS S. à r.l., Réviseurs d'Entreprises, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 65.509.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA II S.à r.l., constituée suivant acte notarié du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 953 du 16 septembre 2003, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 308, ayant un capital social de vingt-six mille six cent septante cinq euros (EUR 26.675,-) et ayant son siège social a 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Regis Galiotto, juriste, résidant professionnellement a Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement a Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 1.067 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 2.675,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration.
3. Nomination de ALTER DOMUS S. à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entier décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

ALTER DOMUS S. à r.l., Reviseur d'Entreprises, avec siège social au 5, rue Guillaume Roll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; dormez mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passe à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signe: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41652. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021161/211/110.

(080013999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Wahl des Verwaltungsrates

Die Amtszeit aller Verwaltungsratsmitglieder endete mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung am 4. Dezember 2007. Folgende Personen wurden am 4. Dezember 2007 erneut in den Verwaltungsrat gewählt:

- Herr Rudolf Kessel, Vorsitzender des Verwaltungsrates, Berufsadresse: 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Herr Dr. Hanspeter Bader, Verwaltungsratsmitglied, Berufsadresse: 8C, avenue Champel C 387, CH-1211 Genf, Schweiz
- Herr Thomas Bossert, Verwaltungsratsmitglied, Berufsadresse: Wiesenhüttenstr. 10, D-60329 Frankfurt, Deutschland

- Herr Andreas Engel, Verwaltungsratsmitglied, Berufsadresse: Wiesenhüttenstr. 10, D-60329 Frankfurt, Deutschland
- Herr Gérard Pfauwadel, Verwaltungsratsmitglied, Berufsadresse: 12, avenue Matignon, F-75008 Paris, Frankreich.

Die Amtszeit aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit Abschluss der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, die über den Jahresabschluss, welcher am 30. September 2013 endet, beschließt.

Abschlussprüfer der Gesellschaft

In der ordentlichen Generalversammlung am 4. Dezember 2007 haben die Aktionäre einstimmig beschlossen, die KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das am 30. September 2008 endende Geschäftsjahr zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Löwenbrück / Dr. W. Müller.

Référence de publication: 2008021144/685/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Balalaika Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.673.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2008018958/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

UW Matterhorn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.167.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighth of February,

Before us Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared the following:

Mr Ulf Jungberg, Company Director, born in SE-Trefald, on the 31st of October 1949, residing in SE-23637 Höllviken, Anders Olsvägen 32C,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employee privée, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered on the 6th of February 2008 in Malmö.

The above proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, requests the notary executing, to drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which he intends to organize as sole associate or with any person who may become shareholder of the company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests and proceed to the issuance of bonds and debentures, without proceeding by public issues.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is UW MATTERHORN, société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share.

The hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mr Ulf Jungberg, Company Director, born in SE-Trefald, on the 31st of October 1949, residing in SE-23637 Höllviken, Anders Olsvägen 32C, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the signatures of one A and one B signatory manager.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2008.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The party evaluates the cost of formation of this company at approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- €).

General extraordinary meeting

Immediately after the formation of the company, the party, who represents the total capital, has met in a general meeting and has passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Signatory A manager:

- Mr Ulf Jungberg, Company Director, born in SE-Trefald, on the 31st of October 1949, residing in SE-23637 Höllviken, Anders Olsvägen 32C;

Signatory B managers:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. The company's address is fixed at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

Ont comparu:

Monsieur Ulf Junberg, directeur de société, né à S-Trefald, le 31 octobre 1949, demeurant à SE-23637 Höllviken, Anders Olsvägen 32C,

dûment représenté par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 6 février 2008 à Malmö.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et de développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de UW MATTERHORN, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ulf Jungberg, directeur de société, né à SE-Trefald, le 31 octobre 1949, demeurant à SE-23637 Höllviken, Anders Olsvägen 32C, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

La partie comparante a évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature catégorie A:

- Monsieur Ulf Jungberg, directeur de société, né à SE-Trefald, le 31 octobre 1949, demeurant à SE-23637 Höllviken, Anders Olsvägen 32C,

Signatures catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008. Relation: GRE/2008/730. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 février 2008.

J. Gloden.

Référence de publication: 2008025505/213/216.

(080025809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

DASA-Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg B 103.459.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 10 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021691/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Claudia Sträter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 61.087.

Constituée sous forme de société anonyme par-devant M^e Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 27 du 14 janvier 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1322 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 janvier 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

CLAUDIA STRÄTER LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008021688/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08134. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Longevity Capital S.A., Société Anonyme,

(anc. Sunny Bay Holding S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.095.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, LONGEVITY CAPITAL S.A., established and with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 134.095, incorporated in accordance with a deed received by Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, on November 23, 2007, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 12 of 4 January 2008.

The meeting was opened under the chairmanship of Joseph Benedetto, private employee, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Valérie Maron, private employee, with the same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, with the same professional address.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed *ne varietur* by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change the name of the company into LONGEVITY CAPITAL S.A. and restate Article 1 of the Articles of Association;

2. Change from a *soparfi* company to a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and by the present articles of incorporation and subsequent amendment of article 4 of the company's memorandum and articles of association;

3. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the name of the company into LONGEVITY CAPITAL S.A. and restate Article 1.1 of the Articles of Association which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation under the name of LONGEVITY CAPITAL S.A (hereinafter the «Company»).

Second resolution

The general meeting resolved to change the company's current status from a soparfi to a société anonyme de titrisation (securitisation company).

Third resolution

As a result of the previous resolution, article 4 of the memorandum and articles of association was amended and will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The purpose of the Company is to enter into a securitisation transaction within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and by the present articles of incorporation and subsequent amendment of article 4 of the company's memorandum and articles of association. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company will assume these risks by acquiring assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. With the prior approval of the board of directors and subject to, if applicable, the compliance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets, the Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may also within the context and for the purpose of the securitisation transaction:

- (a) issue of bonds, notes, obligations and other evidences of indebtedness;
- (b) grant security for funds;
- (c) enter into agreements, including, but not limited to;
 - i. underwriting agreements, marketing agreements and selling agreements in relation to the raising of funds;
 - ii. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned above; and
 - iii. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements; credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the activities mentioned above.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its object, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

There being no further business the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, LONGEVITY CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 095, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 12 du 4 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Benedetto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Maron, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en LONGEVITY CAPITAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société;

2. Transformation de soparfi en société anonyme de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation («la Loi sur la Titrisation») et sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;

3. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LONGEVITY CAPITAL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de LONGEVITY CAPITAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de soparfi en société anonyme de titrisation.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet de conclure une transaction de titrisation au sens de la Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation («la Loi sur la Titrisation») et sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques liés à des obligations de tierces parties ou en rapport avec tout ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ponctuelles ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, garantissant les obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Sous réserve de l'accord préalable du conseil d'administration et conformément, le cas échéant, aux conditions applicables aux titres émis pour financer l'acquisition desdits actifs, la Société pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, les créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ponctuelles ou de façon régulière.

Dans le contexte et pour les besoins de la transaction de titrisation, la Société peut également:

- (a) émettre des bonds, billets à ordre, obligations et autres moyens d'endettement;
- (b) accorder des sûretés pour des fonds;
- (c) conclure des contrats, comprenant, mais non limité à:
 - (i) des contrats de garantie, des contrats de commercialisation et des contrats de vente en relation avec l'obtention de fonds;
 - (ii) des contrats d'échange d'intérêts ou de devises ou et d'autres contrats financiers de produits dérivés en relation avec les objets susmentionnés; et
 - (iii) des contrats de banque et d'administration d'espèces, contrats de lignes de crédits, contrats d'assurance de crédits et des contrats créant des sûretés en relation avec les activités susmentionnées.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions qui sont nécessaires ou utiles pour accomplir son objet, ainsi que, toutes opérations en relation directe ou indirecte avec la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Benedetto, V. Maron, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4527. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008024202/5770/166.

(080022952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date 8 janvier 2008

Il résulte de la décision prise par l'associé unique que Monsieur Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, demeurant au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société pour une période illimitée avec effet au 8 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour GROHE LUXEMBOURG THREE S.à r.l.

MERCURIA SERVICERS S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008015270/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Global-Events SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.882.

Le siège social de la société GLOBAL EVENTS sa a été dénoncé avec effet immédiat au 12 décembre 2007 par la société D.M. STRATEGY sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008016656/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Fun Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113762/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

D.A.R.T., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.239.

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans l'assemblée constitutive de D.A.R.T. SICAV-FIS (SA), qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné le 15 novembre 2007 sous le numéro 26.769 de son répertoire et dont le numéro d'immatriculation est en cours d'attribution.

Il y a lieu d'ajouter, suite à la résolution sous titre II. (nomination du réviseur d'entreprises) le paragraphe suivant:

Version française

«Les administrateurs sont nommés pour une période de 6 (six) ans et le réviseur d'entreprises est désigné pour une période de 2 (deux) ans incluant l'exercice clos au 31 décembre 2009.»

Version anglaise

«The directors are appointed for a period of 6 (six) years and the auditor is designated for a period of 2 (two) years including the financial period as at December 31, 2009.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008021162/202/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Laram S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.661.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2007

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a le regret de constater le décès de Madame Raymonde Weber.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Nikolas Sofronis, indépendant, né le 15 mars 1965 à Gosselies (Belgique) demeurant 52C, route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2010 approuvant les comptes de l'exercice 2009.

A l'issue de cette Assemblée le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
- Monsieur Nikolas Sofronis, demeurant 52C, route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale constate que le commissaire aux comptes, la société MGI LUXEMBOURG S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20.114, a changé de dénomination pour prendre la dénomination MGI FISOGEST S.à r.l., suite à une assemblée générale extraordinaire par-devant Maître Jean Seckler en date du 27 juin 2005. La société MGI FISOGEST S.à r.l. a par ailleurs transféré son siège au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l. prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2010.

Luxembourg le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020954/1218/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

ProLogis UK LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.240.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

ProLogic DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008021685/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07594. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Career Education Corporation Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021682/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10614. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Luxembourg - Jeux s.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 26.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021683/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2008, réf. DSO-CM00459. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021687/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08552B. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Cerruti Groupe Service (CGS) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 56.485.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme CERRUTI GROUPE SERVICE (CSG) SA dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, a été dénoncé en date du 13 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur M^e Isabelle Welschen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 9 janvier 2008 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

M^e I. Petricic-Welschen*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008021686/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04338C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Vienna II Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 2.300.075,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.122.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature

Un représentant du liquidateur

Référence de publication: 2008021543/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04814. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.